
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

Absents : Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

Secrétaire de séance : Jean-Marc POULLILIAN

Objet : Cession de la saleuse à l'entreprise Europe Service

Pour l'entretien hivernal de la voirie, la Commune d'Eyglis possède une saleuse, de marque Acometis et de millésime 2006, qui n'est plus adaptée au véhicule des services techniques. Elle a fait le choix d'en acquérir une autre plus maniable et plus adaptée. L'entreprise Europe Service, dont le siège social est situé à Aurillac, a été choisie pour fournir ce nouveau matériel et elle a proposé une offre de reprise de l'ancienne saleuse pour un montant de 1000 € net.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de céder la saleuse Acometis pour le prix de 1 000 € net à l'entreprise Europe Service. Elle précise que l'acquéreur prendra possession du bien en l'état où il se trouve à la date d'entrée en jouissance sans recours possible contre le vendeur pour quelque cause que ce soit, notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** l'exposé du Maire
- **Autorise** le Maire à céder la saleuse Acometis à l'entreprise Europe Service pour le prix de 1 000 € net et à signer tous les actes y afférents.
- **Précise** que l'acquéreur prendra possession du bien en l'état où il se trouve à la date d'entrée en jouissance sans recours possible contre le vendeur pour quelque cause que ce soit, notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

